



Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Intervenant sur les marchés financiers : J.P. Morgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
(549300XWGTGPPNVKZY94)

Synthèse¹

J.P. Morgan Asset Management (Europe) S.à r.l. (« JPMAME ») fait partie de la ligne d'activité de gestion d'actifs (« JP Morgan Asset Management » ou « JPMAM »²) de JPMorgan Chase & Co (« JPMC ») et agit en tant que gestionnaire de fonds d'investissement (société de gestion et gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs³) pour des fonds d'investissement domiciliés au Luxembourg, en France et en Irlande (les « Fonds ») et gérés par les entités JPMAM. Elle fournit également des services de gestion discrétionnaire de portefeuille à des clients tiers (le(s) « Client(s) »). Sous réserve de certaines exceptions, JPMAME a délégué la fonction de gestion d'investissement pour les Fonds et pour les mandats de Clients discrétionnaires à des entités juridiques au sein de JPMAM, qui agissent en tant que gestionnaires d'investissement délégués (les « Delegated Investment Managers » ou « DIM »).

Le présent document (la « Déclaration ») décrit comment JPMAME traite les principales incidences négatives (les « PAI ») des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité pour les Fonds et les portefeuilles clients concernés au niveau de l'entité, via les activités réalisées par ses DIM. L'agrégation des données dépend de leur disponibilité, de leur couverture et de leur qualité, et implique la mesure, le suivi et, sous réserve de la conception du produit, l'intentionnalité des décisions d'investissement visant à réduire les incidences négatives potentielles sur les facteurs de durabilité choisis pour ses investissements.

La présente Déclaration couvre la période de référence du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 et les données PAI sont comparées à la période de référence précédente du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 (sauf indication contraire).

La présente Déclaration s'applique aux actions cotées, aux instruments à revenu fixe d'entreprises cotées et souveraines détenus dans des fonds OPCVM et des portefeuilles clients gérés par JPMAME et certains actifs alternatifs peu liquides (certains investissements dans le bois d'œuvre) (« Investissements dans le champ d'application »). Certaines activités décrites dans la présente Déclaration peuvent également être appliquées dans le cadre de mandats séparés avec des Clients, comme convenu avec eux.

La présente Déclaration ne s'applique pas aux cas suivants :

- tous les cas où JPMAME a délégué la gestion des investissements à des gestionnaires d'investissement extérieurs à JPMAM⁴, et
- pour certains Fonds alternatifs peu liquides (comme l'immobilier, les infrastructures et les transports), compte tenu des problématiques liées à des données insuffisantes, datées ou peu fiables.

¹ En cas d'incohérence dans les traductions de cette déclaration, la version anglaise fera foi.

² J.P. Morgan Asset Management (JPMAM) est le nom commercial de la division de gestion d'actifs de JPMorgan Chase & Co. et de ses filiales à travers le monde.

³ Société de gestion soumise au chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif et gestionnaire de fonds d'investissement alternatif agréé soumis à la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013.

⁴ Bien que ne faisant pas partie du cadre PAI de JPMAME en ce qui concerne les données rapportées, le Tableau 1 inclut partiellement les PAI liés aux investissements pour lesquels JPMAM a sous-délégué la gestion des investissements à un DIM tiers extérieur à JPMAM.

Résumé des principales incidences négatives

En tant que gestionnaires d'actifs, JPMAME considèrent que leur principale mission est d'agir en tant que fiduciaire, en gérant les actifs pour le compte de leurs clients. Nous comprenons également que nos clients ont des préférences d'investissement diverses, conçues pour répondre à leurs propres objectifs financiers à long terme.

Sous réserve des limitations décrites ci-dessus, JPMAME évalue pour les décisions d'investissement, les PAI obligatoires et deux indicateurs volontaires définis par le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les services financiers (SFDR).⁵

L'approche de JPMAME concernant les PAI est décrite plus en détails dans la Politique interne de JPMAM sur les principales incidences négatives. En adhérant à cette politique, JPMAME ou ses DIM, le cas échéant, appliquent plusieurs approches pour tenter d'identifier et d'atténuer les PAI potentiels. Ces approches comprennent :

- l'exécution des priorités à long terme de JPMAM en matière de gestion des investissements, qui sont, entre autres, influencées par les PAI, auprès d'un ensemble sélectionné de sociétés investies identifiées par le biais du Cadre d'engagement centralisé (« CEF ») de JPMAM
- l'intégration de la prise en compte des PAI, des investissements de ses Fonds dans le processus d'investissement pour de tels Fonds.

Des normes et des filtres fondés sur des valeurs sont appliqués pour chercher à mettre en œuvre, en totalité ou en partie et sur la base de seuils de revenus spécifiques, les exclusions de certaines entreprises ou certains émetteurs, avec certaines PAI prises en compte comme critères d'inclusion des investissements. Cette approche s'applique aux Fonds qui répondent aux critères de classification internes, notamment en fonction de leur conformité aux définitions de l'article 8 ou de l'article 9 du SFDR. Elle prend également en compte le degré auquel ces Fonds s'engagent à réaliser des investissements à caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou des investissements durables (tels que définis par les processus SFDR et/ou JPMAM internes).

Le cas échéant, les politiques, cadres et approches en matière d'investissement durable sont régulièrement revus afin de s'assurer qu'ils restent conformes à l'obligation fiduciaire de JPMAME.

Les indicateurs PAI présentés dans les tableaux 1 à 3 se rapportent aux actifs gérés par JPMAME pour le compte de ses clients et sont influencés par de multiples facteurs, notamment : les décisions d'investissement des clients et les produits dans lesquels ils choisissent d'investir ; les décisions d'investissement des DIM, qui sont fondées sur divers facteurs tels que les conditions du marché ou la disponibilité des données.

Les variations annuelles des valeurs de l'indicateur PAI sont également influencées par de multiples facteurs, notamment : la stratégie d'investissement du produit ou du fonds, les conditions du marché, la disponibilité des données relatives aux sociétés sous-jacentes, les obligations contractuelles et la demande des clients pour les produits concernés.

⁵ Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Les informations ci-dessus sont sujettes à des modifications régulières sans préavis. Toutes les modifications seront reprises dans ce document. J.P. Morgan Asset Management est le nom commercial de la division de gestion d'actifs de JPMorgan Chase & Co et son réseau mondial d'affiliés. Dans les limites autorisées par la loi, vos conversations sont susceptibles d'être enregistrées et vos communications électroniques contrôlées dans le but de vérifier leur conformité à nos obligations juridiques et réglementaires et à nos politiques internes. Les données personnelles seront collectées, stockées et traitées par J.P. Morgan Asset Management dans le respect de la Politique de confidentialité. La Politique de confidentialité est disponible sur le site www.jpmorgan.com/emea-privacy-policy. Cette communication est émise en Europe (hors Royaume-Uni) par JPMorgan Asset Management (Europe) Société à responsabilité limitée, European Bank & Business Centre, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B27900, capital social EUR 10.000.000. ; En France par la Succursale de Paris – 14 place Vendôme, 75001 Paris- Capital social : 10 000 000 euros – Inscrite au RCS de Paris : n° 492 956 693.

LV-JPM56404 | 06/25 | FR | a0547be5-3533-11ef-a24c-634922b72e87